



Mai 2015

Plan d'action du PDC sur la problématique des réfugiés

Contexte

Le PDC est fortement touché par le sort tragique des réfugiés qui arrivent chaque jour en provenance de la Méditerranée. Il s'agit maintenant en premier lieu de sauver des vies humaines. En tant que parti « C », nous voulons nous engager afin que ces situations dramatiques ne se reproduisent plus en Méditerranée !

Jamais autant d'êtres humains n'ont encore été en fuite en même temps. La situation concernant le droit d'asile est toutefois tendue en Suisse. La situation politique instable et les conflits au Moyen-Orient et en Afrique en particulier ont contribué à une augmentation constante des demandes d'asile au cours de ces derniers mois. Cependant, tous les demandeurs d'asile ne fuient pas la guerre et les exactions. Certains recherchent également de meilleures perspectives économiques. Pour le PDC, il est clair : les demandeurs d'asile dont les motifs sont justifiés doivent bénéficier d'une protection sans réserve en Suisse, et donc obtenir le plus rapidement possible le droit d'asile. Par contre, les réfugiés motivés par l'espoir de trouver un travail, d'avoir un revenu ou une vie meilleure ne peuvent pas justifier de motifs d'asile. Ce sont des réfugiés économiques qui n'ont donc pas droit à l'asile en Suisse. Ces demandeurs d'asile doivent recevoir une décision définitive le plus rapidement possible et quitter la Suisse. L'infrastructure d'accueil pourra ainsi être mise à la disposition des réfugiés qui présentent des motifs d'asile justifiés.

Le PDC maintient ses principes de base

- Nous préservons la tradition humanitaire de la Suisse.
- Les vrais réfugiés ont droit à l'asile en Suisse et doivent recevoir une réponse positive le plus rapidement possible.
- Les demandeurs d'asile dont les motifs ne sont pas justifiés doivent recevoir une réponse définitive le plus rapidement possible et quitter la Suisse.
- La Suisse ne peut pas améliorer la situation toute seule : la coopération internationale, notamment avec l'UE, est indispensable et il faut la renforcer.
- L'aide sur place est la plus efficace. La Suisse doit aider plus particulièrement les pays voisins de ceux où règne la guerre. Ce sont en général eux qui accueillent le plus de réfugiés. L'aide sur place représente également un instrument efficace contre la migration liée à la pauvreté.
- Un accueil provisoire ne doit pas conduire à un séjour permanent en Suisse.



Notre plan d'action en 11 points

- 1. Nous saluons le renforcement des opérations de sauvetage en Méditerranée afin de sauver des vies humaines.** La priorité est à l'aide d'urgence pour les personnes en détresse. La Suisse doit y participer en fournissant du personnel et des fonds dans la mesure de ses possibilités.
- 2. Nous demandons que la lutte contre les passeurs soit renforcée, plus efficace, et coordonnée au niveau européen.** Les pays méditerranéens doivent être impliqués. Cela représente une priorité pour nous.
- 3. Nous refusons la réintroduction des demandes d'asile auprès des ambassades.** Le « visa humanitaire » permet déjà d'entrer légalement en Europe.
- 4. Nous voulons accueillir les réfugiés qui ont le plus besoin de protection :** les femmes, les enfants, les personnes âgées ou handicapées. Nous soutenons l'accueil des personnes qui ont spécialement besoin d'être protégées dans le cadre des programmes de réinstallation. Nous sommes particulièrement touchés par les actes de violence commis à l'encontre de chrétiens ou les exécutions pour des raisons religieuses, notamment au Proche-Orient. Il faut donc privilégier l'accueil des chrétiens persécutés parmi les personnes qui demandent protection.
- 5. Nous empêchons que des extrémistes ou des criminels entrent en Suisse sous prétexte d'asile.** Le PDC ne peut pas tolérer que des réfugiés d'autres religions jettent des chrétiens par-dessus bord pendant la traversée de la Méditerranée en raison de leur religion, puis demandent l'asile à l'Europe aux fondements chrétiens. Il faut également identifier très tôt les réfugiés qui ont des contacts avec des organisations terroristes et les refouler.
- 6. Nous demandons au Conseil fédéral de vérifier dans quelle mesure un recensement européen commun des demandeurs d'asile réalisé à proximité des foyers de crise ainsi que leur transfert en Europe seraient réalisables ([postulat du CN Gerhard Pfister, PDC](#)).** Les passeurs profitent des faiblesses de la stratégie de l'Europe dans la gestion logistique des activités déployées à proximité des foyers de crise. Un recensement européen commun des requérants d'asile, voire leur acheminement en Europe, permettrait de combattre efficacement l'activité des passeurs. Dans ce cas de figure, tous les Etats membres de Schengen/Dublin seraient des « pays de dépôt de la première demande » pour les demandeurs qui leur auraient été attribués, ce qui ferait retomber la pression que subissent les Etats situés aux frontières extérieures.
- 7. Nous demandons que le Conseil fédéral s'engage pour une politique d'accueil plus juste en ce qui concerne la répartition des demandeurs d'asile dans le cadre de l'accord de Dublin.** Cette répartition doit se proportionnellement entre tous les Etats membres de Schengen/Dublin en fonction de la taille de la population de chaque Etat. Schengen/Dublin arrive à ses limites. Les états membres aux frontières extérieures de l'espace Schengen/Dublin sont dépassés. Ils y réagissent en procédant à un



recensement extrêmement lacunaire des requérants d'asile, dont la plupart veulent poursuivre leur voyage vers d'autres pays européens. L'acceptation politique de Schengen/Dublin en Suisse diminue. **Une résiliation de l'accord serait toutefois une erreur fatale** car la Suisse devrait alors faire face à un nombre encore plus important de demandeurs d'asile.

8. **Nous demandons une procédure d'asile plus rapide.** Seule une application efficace et stricte de la législation en matière d'asile nous permettra de faire en sorte que les réfugiés sans motifs d'asile justifiés reçoivent rapidement une réponse définitive et quittent la Suisse afin que les véritables réfugiés puissent être accueillis.
9. **Nous renforçons la politique extérieure en matière de migration.** Nous concluons des partenariats de migration ainsi que des accords de réadmission avec les pays africains et d'autres pays. La Suisse ne devrait en principe soutenir financièrement les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile que s'ils ont prêts à signer des accords de réadmission.
10. **Nous renforçons la coopération avec l'UE dans le cadre des projets et des programmes** comme par exemple le rapatriement commun des demandeurs d'asile refusés dans leur pays d'origine ou la prévention de l'immigration illégale.
11. **Nous renforçons l'aide sur place.** Le PDC s'est prononcé en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement à hauteur de 0,5% du produit national brut. Ces moyens doivent être investis de manière plus conséquente dans la formation. Il faut tout particulièrement se concentrer sur la formation professionnelle qui permet de lutter efficacement contre la pauvreté.